

Négociation Annuelle Obligatoire Rémunérations

**Après la dénonciation de la RDCE,
les conditions de rémunération continuent de se dégrader.**

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, la préoccupation doit être un pouvoir d'achat durable.

Avec une inflation de **2,8%** selon l'INSEE et de 3,5% pour la banque de France qui intègre partiellement les coûts de l'énergie, **la Direction utilise son propre calcul et fixe l'inflation à 1,6%** en 2021.

Et pourtant, les chiffres de l'INSEE ou de la Banque de France déjà basés sur des données France entière ne sont pas représentatifs de la situation particulière de l'Ile-de-France, dont le niveau des prix n'a rien à voir avec celui de la province.

Dans ses calculs, la Direction utilise un indicateur de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ce qui **revient à faire payer les augmentations (échelons compris !) accordées à certains personnels par ceux n'ayant rien perçu. Cela réduit drastiquement toute compensation de l'inflation.**

**Il ne s'agit plus de progresser en entreprise pour améliorer son niveau de vie,
mais de progresser pour ne pas s'appauvrir.**

La Direction fixe l'enveloppe d'augmentation à **0,4%** de la masse salariale.

La CFE-CGC Groupe RATP conteste ces calculs et les conclusions de la direction et demande la compensation intégrale de l'inflation (3,5%) par l'augmentation de la valeur du point.

Et réitère ses demandes de 2021 :

- L'intégration de la prime de responsabilité dans le salaire
- La pérennisation de l'Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat (IMPA)
- Une prise en compte, pour tous les agents, des frais générés par le télétravail exceptionnel, lié à la pandémie.

Pour la CFE-CGC groupe RATP, la Direction doit prendre des engagements forts et durables envers ses salariés.